

Le lien entre les hypothèses en matière d'établissement de taux et les participations



L'assurance vie avec participation comporte des valeurs garanties de base

L'assurance vie avec participation comprend des garanties de base. Il est garanti que la protection demeurera en vigueur pendant toute la vie du client, pourvu que ce dernier effectue les paiements de la prime de base garantie. La protection garantie et la valeur de rachat accumulée dans une police ne peuvent pas être réduites ni utilisées de quelque façon que ce soit à moins que le propriétaire de police ne fasse une demande en ce sens ou selon ce qui est prévu aux termes de la police. Même si les taux d'intérêt demeurent à des niveaux historiquement bas, la valeur de rachat garantie d'une police continue de croître.

Hypothèses en matière d'établissement de taux

Des hypothèses à long terme à l'égard des taux d'intérêt, des demandes de règlement d'assurance (résultats de mortalité), des dépenses (y compris les impôts) et d'autres facteurs sont utilisées afin d'établir les taux des produits d'assurance vie avec participation. Ces hypothèses relatives à l'établissement de taux servent à déterminer les éléments garantis de base d'une police avec participation.

Participations

Des participations destinées aux propriétaires de police avec participation sont générées lorsque les résultats réels du compte de participation (combinaison des rendements de placement, des demandes de règlement d'assurance (résultats de mortalité), des dépenses et d'autres facteurs) sont collectivement plus favorables que les hypothèses utilisées au moment de l'établissement des taux de la police d'assurance-vie. En pareil cas, le compte de participation engendre un bénéfice qui peut être distribué aux propriétaires de police sous forme de participations. En d'autres termes, lorsque les résultats du compte de participation sont meilleurs que ceux nécessaires pour couvrir les garanties de la police, des participations peuvent être distribuées.

Le taux d'intérêt du barème des participations (TIBP) est utilisé pour calculer l'élément placement des participations. L'élément placement des participations est fondé sur la différence (ou l'écart) entre les résultats réels et les hypothèses retenues aux fins de l'établissement des taux pour le produit. Le TIBP reflète les résultats de placement nivelés des actifs couvrant les passifs du compte de participation pour la plus récente période observée.

Il y a une distinction à faire entre le taux d'intérêt du barème des participations, les participations et le taux des participations. Le TIBP n'est que l'un des facteurs qui contribuent au montant total des participations d'une police en particulier.

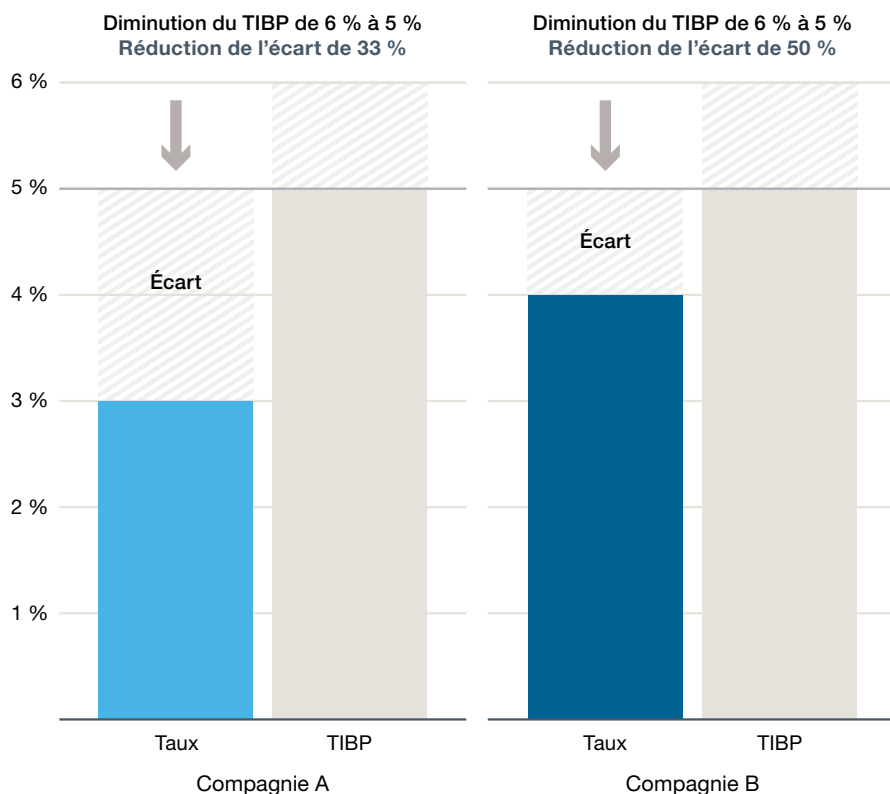
**Voir pourquoi
cela est important >>>**

Pourquoi cela est-il important?

Considérons l'exemple fictif qui suit. Le TIBP de deux compagnies (A et B) est le même, soit de 6 %, mais des taux d'intérêt (l'une des hypothèses) différents ont été utilisés aux fins de l'établissement des taux pour les produits de chacune.

Compagnie A – La compagnie A suppose un taux d'intérêt aux fins de l'établissement des taux de 3 %. Cela crée un écart de 3 % (TIBP – taux d'intérêt aux fins de l'établissement des taux), qui est utilisé dans le calcul de l'élément placement des participations.

Compagnie B – La compagnie B suppose un taux d'intérêt aux fins de l'établissement des taux de 4 %. Cela crée un écart de 2 %, qui est utilisé dans le calcul de l'élément placement des participations.



Si le TIBP augmente, la possibilité que l'élément placement génère plus de participations augmente aussi puisque l'écart s'élargit.

Quelles sont certaines des conséquences importantes pouvant survenir lorsque des hypothèses moins prudentes sont utilisées aux fins de l'établissement de taux?

I. À mesure que le TIBP diminue, les produits dont l'hypothèse de taux d'intérêt aux fins de l'établissement de taux était la plus élevée subissent les plus importants pourcentages de diminution.

Pour démontrer cela, supposons que l'année suivante, les deux compagnies abaissent leur taux d'intérêt du barème des participations à 5 %.

Compagnie A – L'écart sera réduit de 3 % à 2 % – soit une diminution de 33 %.

Compagnie B – L'écart sera réduit de 2 % à 1 % – soit une diminution de 50 %.

II. Probabilité qu'aucune participation ne soit versée

Les produits pour lesquels des hypothèses moins prudentes en matière d'établissement de taux sont utilisées, comme des taux d'intérêt plus élevés, sont plus susceptibles d'afficher des participations nulles lorsqu'il y a diminution du TIBP, en supposant que tous les autres facteurs pertinents demeurent les mêmes.

III. Affectation des participations au paiement de primes futures

Les valeurs des participations servent à financer l'affectation des participations au paiement de primes futures. Pour cette raison, des hypothèses moins prudentes en matière d'établissement de taux, qui bien souvent entraînent des participations moins élevées, auront une plus grande incidence sur les dates d'admissibilité à l'affectation des participations au paiement de primes futures.

IV. Maximums visant l'option Majoration de la protection

Le montant maximal de Majoration de la protection d'une police dépend du montant de Majoration de la protection que les participations futures permettent de financer. Si les participations sont moins élevées, le montant de Majoration de la protection qu'un propriétaire de police peut ajouter pourrait aussi être moins élevé.